

JOURNEE BOIS ENERGIE DU 23 MAI 2019 –

TABLE RONDE N°3 : « *Le bois-énergie et la transition énergétique des territoires* »

Synthèse et relevé de notes – Stéphane COUSIN

Participants à la table ronde :

- Serge BORDENAVE (directeur général des services, Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques)
- Marie-France CLAVE (cheffe de projets bois-énergie, Biomasse Normandie)
- Laure FERRIER (directrice, Union régionale des communes forestières de Normandie)
- Anne LEBRETON (directrice biomasse, Engie Cofely / Soven, représente la FEDENE à cette table ronde)
- Eric TRENDEL (Président, Syndicat français des chaudiéristes biomasse)

SYNTHESE

Les **collectivités** sont soucieuses, d'une part, du **développement et de l'aménagement de leur territoire** et, d'autre part, de la **transition énergétique** avec à la clé la sortie des énergies fossiles et l'autonomie énergétique.

Le bois-énergie répond à l'ensemble de ces préoccupations : ressource locale dont l'exploitation permet **l'entretien des paysages** et la **gestion des espaces naturels**. Le bois contribue à satisfaire les **besoins énergétiques** par le biais d'installations domestiques et de chaufferies de diverses tailles, dédiées ou sur réseaux de chaleur, dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels. Il permet la création **d'emplois non délocalisables** avec une montée en expertise des entreprises au fil de la réalisation des projets ainsi que des retombées économiques avec des investissements réalisés et des sources de rémunération récurrentes et pérennes, donnant de la visibilité aux acteurs de l'amont (production et fourniture de combustibles) comme de l'aval (exploitation et maintenance des chaufferies) de la filière.

Toutefois, pour être performant et harmonieux, **le développement du bois-énergie nécessite une animation territoriale** pour accompagner les propriétaires forestiers, aider à l'émergence des projets de chaufferies et informer les citoyens sur les actions menées et leur bien-fondé.

INTERVENTIONS

Serge BORDENAVE (directeur général des services, Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques SDE 64)

- **Le bois-énergie : une énergie locale, d'un prix maîtrisé, structurante pour le territoire et adaptée au milieu urbain comme au milieu rural**
- Pour le SDE 64, **c'est un « nouveau paradigme que de considérer la production d'énergie locale », « un nouveau métier, une nouvelle approche »** : le syndicat devient producteur / distributeur / vendeur de chaleur
- Objectif : **valoriser une ressource locale en associant l'ensemble des acteurs** tant à l'amont (structurer une filière bois-énergie locale) qu'à l'aval (assurer un service optimisé aux usagers, dans les conditions économiques attendues)
- Un résultat (parmi d'autres) : **le développement du bois-énergie a été une opportunité pour les scieries locales**, pour certaines en difficulté, de renouveler leur outil de production et de s'intégrer dans une démarche collective

- **Tous les EPCI à fiscalité propre sont en train d'élaborer leur PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) avec de nombreux groupes de travail qui se mettent en place autour notamment des ENR (énergies renouvelables). Mettre en œuvre la transition énergétique sur les territoires, concilier les projets ENR sur les territoires avec l'acceptation sociale, comme installer des panneaux photovoltaïques, des éoliennes, des unités de méthanisation. **Il en découle rapidement, lors des discussions, que la ressource renouvelable déjà présente sur le territoire et qu'il suffit d'utiliser parce qu'elle est disponible, c'est le bois.**
- Il existe des idées reçues qui ne sont pas les bonnes. La réussite de la filière bois réside dans la diffusion de l'information auprès des citoyens, auprès de tout un chacun.

Laure FERRIER (directrice, Union régionale des communes forestières de Normandie)

- **Les élus sont soucieux, d'une part, du développement et de l'aménagement du territoire et, d'autre part, de la transition énergétique avec à la clé la sortie des énergies fossiles et l'autonomie énergétique de leur territoire**
- Lorsqu'ils réfléchissent aux énergies renouvelables, les élus se tournent donc naturellement vers le bois-énergie, qui **permet la valorisation locale d'une énergie locale**
- Le bois-énergie permet l'entretien des paysages et la gestion des espaces naturels boisés, la création d'emplois locaux et non délocalisables et génère de la valeur ajoutée sur le territoire grâce à la structuration d'une filière composée d'entreprises locales, de la mobilisation de la ressource à l'exploitation des chaufferies
- Retombée sociale du bois-énergie qui ne doit pas être négligée : l'affouage éventuellement mais surtout la **reconnexion des habitants, de la société civile avec la forêt**, afin qu'elle comprenne mieux qu'il faut exploiter la forêt

Marie-France CLAVE (cheffe de projets bois-énergie, Biomasse Normandie)

- Le principal moteur des collectivités d'un territoire est la valorisation d'une ressource locale, avec pour enjeux, d'une part, la **mise en adéquation de cette ressource avec les besoins** (chaufferies de diverses tailles, dédiées ou sur réseaux de chaleur, dans les secteurs résidentiel/tertiaire et industriel) et, d'autre part, le **développement d'activités dont les retombées économiques vont être quantifiables sur le territoire**
- Intérêt d'une stratégie de développement à différentes échelles (EPCI, département, région) afin de bénéficier de la **complémentarité entre filières locales et structures d'une plus grande envergure en mesure d'approvisionner des chaufferies de plus grande taille**
A titre d'illustration : développement de Biocombustibles SAS, société d'approvisionnement créée en 1996 et intervenant sur toute la Normandie (aujourd'hui : 60 salariés, 30 M€/an de chiffre d'affaires, plus de 300 kt/an commercialisées ; sur les 15 dernières années : 225 M€ restés sur la Normandie, 3 à 4 Mt commercialisées) avec, en parallèle, développement de structures plus locales pour la valorisation du bois bocager (250 à 300 agriculteurs, une soixantaine de chaufferies de petite taille dans des communes rurales)
- Au niveau national : **parc de chaufferies + développement à envisager pour atteindre les objectifs PPE + enjeux en termes de retombées économiques et d'emplois (cf. slides)**

Anne LEBRETON (directrice biomasse, Engie Cofely / Soven, représente la FEDENE à cette table ronde)

- Le bois-énergie est une filière très vertueuse pour les territoires à différents égards : d'une part, des **emplois non délocalisables avec une montée en expertise des entreprises** au fil du développement des projets et, d'autre part, des retombées économiques avec des investissements réalisés et des sources de rémunération récurrentes / pérennes donnant de la visibilité aux entreprises de l'amont (production et fourniture de combustibles) comme de l'aval (exploitation et maintenance des chaufferies) de la filière
- Les projets bois-énergie **permettent de donner de la visibilité au niveau des territoires en matière de prix des énergies** : après une phase d'augmentation des prix des combustibles bois,

leur évolution est devenue plus plate, ce qui est de nature à rassurer les acteurs locaux souhaitant se lancer dans la réalisation de projets bois-énergie

- **Enjeux en termes de développement de la filière à tenir (élevés) versus les projets financés par le Fonds Chaleur** (en chute libre) (cf. slides)

Eric TRENDEL (Président, Syndicat français des chaudiéristes biomasse)

- Des mesures incitatives sont mises en œuvre par les pouvoirs publics pour le remplacement des chaudières fioul et destinées aux ménages modestes, ces derniers se retrouvant souvent dans des maisons gourmandes en énergie avec un réseau de chauffage déjà installé à haute température : **les chaudières à granulés sont tout à fait adaptées d'un point de vue technique pour remplacer le fioul**
- **Des offres sont proposées pour les installations granulés (à l'instar de celles des énergies gaz ou des pompes à chaleur)**, qui s'approchent de la gratuité pour les chaudières semi-automatiques (remplissage hebdomadaire par sac) jusqu'à un reste à charge de l'ordre de 5 000 € pour les chaudières automatiques (pour un investissement total de 15-16 k€) : le panel des aides est intéressant et encourageant, le retour sur investissement est très favorable pour les utilisateurs
- Depuis le début de l'année, **HS France (à vérifier)** a créé une vingtaine d'emplois pour l'assemblage des chaudières et la société de service après-vente a embauché 15-20 personnes ce qui lui a permis de se rapprocher de ses clients (France entière) et de diminuer le coût des interventions

Louis-Marie DENOYEL (chargé de mission chaleur renouvelable, Ministère de la transition écologique et solidaire)

- Bilan de l'opération « Coup de pouce » (remplacement des chaudières à énergie fossile) sur janvier à avril 2019 : plus de 1 000 remplacements par des chaudières bois (1/3 gaz, 2/3 fioul), répartis par tiers entre les ménages à revenus très modestes, les ménages à revenus modestes et les autres ménages soit 2/3 qui concernent les 4 premiers déciles de revenus de la population française : **le bois est particulièrement intéressant pour les ménages qui ont des difficultés de financement**

ECHANGES AVEC LA SALLE

Charles DEREIX (Association forêt méditerranéenne)

- Estime que la ressource en bois forestier existe mais qu'elle n'est pas forcément facilement accessible (desserte, propriétaires non convaincus de mettre en exploitation leur forêt) et constate que les citoyens sont de plus en plus réticents devant les coupes et les travaux en forêt
- Pense que la réunion autour d'une table au bon niveau de territoire peut susciter la création de projets partagés qui créeront une dynamique locale : **cela passe par l'animation dans la durée**
- Souhaite que l'Etat trouve les moyens de soutenir l'animation auprès des propriétaires en considérant **que c'est une dépense d'investissement du projet et non de fonctionnement**
- **Réponse de Louis-Marie DENOYEL** : Le Ministère a également identifié l'animation comme un vecteur potentiel assez important de développement de projets, insuffisamment exploité aujourd'hui. Il y a bien les animateurs bois-énergie en région mais on pourrait espérer plus. Il y a eu les appels à manifestation d'intérêt (AMI) Dynamic Bois en 2015 et 2016 avec notamment un volet animation auprès des propriétaires forestiers. Le Ministère est en attente du retour de ces AMI avec quelques années de recul, en particulier sur ce volet animation pour

savoir si c'était vraiment la forme appropriée pour soutenir ce genre de projets. S'il ressort des bilans que l'ADEME va faire prochainement (2020) que c'est une solution intéressante pour sortir plus de bois de la forêt, il en sera tenu compte. Le Ministère de l'agriculture a lancé un AMI cette année pour l'accompagnement des projets innovants bois : c'est plus large mais l'animation et la coordination des acteurs en sont un volet. La proposition de considérer l'animation comme une action structurante et donc comme investissement à long terme est bien notée par le Ministère.

Hubert SABOURIN (Mini Green Power)

- Signale que Mini Green Power est capable de valoriser la partie ligneuse des déchets verts des collectivités

Gaëtan REMOND (Inddigo)

- Dans le cadre de l'élaboration des schémas régionaux biomasse se pose la question des agro-pellets et plus généralement de la valorisation des résidus de l'agriculture (pailles, cultures intercalaires à vocation énergétique...) en surplus par rapport aux besoins des sols : faut-il envoyer les gisements vers la méthanisation ou la combustion ? Il existe de vrais projets, de fortes puissances (plusieurs dizaines de MW) et assez avancés, avec ce type de combustibles.
- **Réponse d'Hugues de CHERISEY** : On parle des agro-pellets depuis bien longtemps, des avancées non négligeables ont été faites. Toutefois, quand on brûle de la paille, des acides sont émis avec risque de corrosion. La combustion est imaginable dans des grosses installations (pas chez le particulier) mais elles tardent à se réaliser.

Eric VIAL (Syndicat français des chaudiéristes biomasse / Propellet)

- Les acteurs de la filière bois-énergie ont été surpris de voir que le CITE (Crédit d'impôt pour la transition énergétique) s'appliquait aussi aux énergies fossiles. En 2018, le fioul est sorti du dispositif. Est-ce qu'en 2020, on peut espérer voir sortir le gaz du dispositif ?
- **Réponse de Louis-Marie DENOYEL** : Le Ministère de la transition écologique et solidaire aurait un certain remord à sortir le gaz du dispositif du CITE car certains ménages ne peuvent pas investir dans des équipements chers comme le sont certains équipements ENR. Le débat sur le CITE est en cours, il est possible d'imaginer faire des périmètres différents selon les catégories de ménages, ce qui peut se faire facilement si les modes de distribution sont différents (primes pour les ménages modestes, crédit d'impôt pour les autres ménages) et par exemple sortir le gaz du dispositif pour les ménages non modestes. Le projet de CITE fera l'objet d'une concertation auprès des acteurs et si une remontée massive contre le gaz dans le dispositif toutes catégories de ménages confondues, il en sera tenu compte.

Eddie CHINAL (éepos)

- S'inscrit en faux contre la volonté de certains de faire de la production d'électricité seule à partir de bois avec au mieux un rendement de 30 %, ces projets étant très mal perçus par le grand public et les élus, jettant le discrédit sur la filière bois-énergie. Pour lui, le bois-énergie, c'est de la production de chaleur ou de la cogénération.